

Délibération du Bureau Syndical

Séance ordinaire du 15 septembre 2025

COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez

(Eau et Assainissement)

Cuzieu

(Eau et Assainissement)

Marclopt

(Eau)

Montrond-les-Bains

(Eau et Assainissement)

Rivas

(Eau)

St André-le-Puy

(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Bureau Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 7 sur lesquels il y avait 5 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
OULION Emmanuel	Marclopt
PERCET Serge	Montrond les Bains
RASCLE Jean-François	Cuzieu

N°25-09-02

Objet de la délibération :

COMMUNE DE BELLEGARDE
EN FOREZ - PRESENTATION
DU DOSSIER DE
CONSULTATION DES
ENTREPRISES -
RENOUVELLEMENT /
REDIMENSIONNEMENT DU
RESEAU D'EAU POTABLE -
SECTEUR DES CERISES

Absent(e) excusé(e)

ACHARD Jean

LICTEVOUT François-Xavier

Secrétaire élu (e) pour la session

PERCET Serge

DELIBERATION NOTIFIEE A :

- ☐ Sous-Préfecture
- ☐ Trésorerie de Feurs
- ☐ SICC VRD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250915-BS25-09-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2025

Publication : 22/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



OBJET : COMMUNE DE BELLEGARDE EN FOREZ - PRESENTATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES -RENOUVELLEMENT / REDIMENSIONNEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE - SECTEUR DES CERISES

Le Dossier de Consultation des Entreprises relatif aux travaux de renouvellement/ redimensionnement du réseau d'eau potable situés sur la commune de Bellegarde en Forez – Secteur des Cerises, établi par le bureau d'étude SICC VRD, est présenté aux membres du Bureau Syndical.

L'opération comprend la réalisation des travaux suivants :

- 1050M environ de canalisation principale en PEHD DN32 à 50, en série 16 bars,
- 1 fonçage pousse-tube pour tirage du PEHD projeté dans un fourreau acier préalablement battu sous le Claveau,
- Raccordement de 4 branchements abonnés existants
- Ouvrages de fontainerie : vannes de sectionnement, vidanges en points bas et ventouses en points hauts,
- Raccordements amont/aval,
- Réfection de tranchées selon positionnement de la nouvelle conduite, suivant 3 coupes types différentes : accotement de voirie départementale RD10, voirie départementale RD10, voirie communale revêtue

D'un point de vue financier, les travaux sont estimés à 97 472.50 € HT.

Monsieur le Président rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié au bureau d'études SICC VRD le 15 février 2025 pour un montant de rémunération de 4 710 € HT.

Le bilan financier estimatif global de l'opération est le suivant :

Travaux (estimation stade PRO-DCE)	97 472.90 €
Epreuves de contrôle de réception (essais au pénétro par prestataire COFRAC)	750.00 €
Maîtrise d'œuvre complète	4 710.00 €
Coordonnateur SPS	0.00 €
Géomètre pour plan topographique	500.00 €
Analyse amiante/HAP des enrobés	810.00 €
Reprographie / Frais d'appel d'offres	500.00 €
Divers (imprévus et frais annexes)	500.00 €
TOTAL GENERAL € H.T.	105 242.90 €
TVA €	21 048.58 €
TOTAL GENERAL € T.T.C.	126 291.48 €

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-244200861-20250915-BS25-09-02-02

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2025

Publication : 22/09/2025

Pour l'autorité compétente en matière de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est soumis à l'avis des membres du bureau syndical.



Ouï et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuvent le Dossier de Consultation des Entreprises, tel qu'annexé, et le montant estimatif des travaux et des frais tels que présentés ci-dessus,
- Disent que des crédits sont prévus aux budgets Eau 2025,
- Chargent M. le Président à lancer la consultation, dans le cadre de la procédure « MAPA », article L2120-1 du code de la commande publique,
- Autorisent M. le Président à signer le marché à intervenir ainsi que tout document s'y référant.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 22 septembre 2025

Le Président,
Jacques LAFFONT.



Le secrétaire de séance
Serge PERCET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250915-BS25-09-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2025

Publication : 22/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Publiée sur le site internet du SIVAP le 25 septembre 2025